

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

---

(Du 14 mai 1914.)

Le ban sur l'exportation du bétail à pieds fourchus du canton des Grisons dans les cantons d'Uri, de Glaris et de St-Gall est maintenu; il est levé pour l'exportation dans le canton du Tessin, vu que les parties de territoire adjacentes, en particulier la vallée de Mesocco attenant géographiquement et économiquement au canton du Tessin, sont depuis longtemps indemnes.

Le ban général sur le trafic du bétail dans l'intérieur du canton des Grisons est restreint aux cercles d'Alvaschein, de Rhäzüns, des Cinq-villages (Fünfdörfer) et de Coire.

Dans les parties du canton où le trafic du bétail est libre, les règles ci-après doivent être observées :

a. A partir du 17 mai 1914, il ne peut se tenir de marchés qu'avec l'autorisation expresse de l'autorité cantonale et aux conditions imposées par cette autorité pour prévenir l'extension de la maladie.

b. Avant de conduire le bétail sur les alpages (Maiensässe), il faut nettoyer et désinfecter à fond les étables alpestres et faire inspecter par le vétérinaire les animaux à y conduire; quand cela sera nécessaire, les pieds des animaux seront soumis à un traitement médical approprié.

---

(Du 19 mai 1914.)

Par note du 14 mai 1914, la légation de la République dominicaine près la Confédération suisse a informé le Conseil fédéral que l'état de rébellion où se trouvent les ports de Puerto Plata et de Montecristi a contraint le gouvernement de Saint-Domingue d'en décréter le blocus.

---

M. le Dr Frédéric *Bluntschli*, de Zurich, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique fédérale, est mis à la re-

traite, sur sa demande, pour le 30 septembre 1914, avec remerciements pour les services rendus.

---

Il est alloué au canton de *Vaud*, en faveur de la commune de Montet-Cudrefin, une subvention de 30 % des frais de la restauration de l'église de Montet (devis : 17.000 francs; maximum : 5100 francs).

---

Une subvention scolaire de fr. 19.989,60 est allouée au canton de *Glaris* pour l'année 1913.

---

Des subventions sont allouées pour les corrections de cours d'eau indiquées ci-après, savoir :

- 1<sup>o</sup> au canton de *Berne* : 25 % des frais de l'endiguement du ruisseau d'Ober-Wichtrach (devis : 20.500 francs; maximum : 5125 francs);
  - 2<sup>o</sup> au canton de *Schaffhouse* : 40 % des frais des travaux de parachèvement de la correction du Rhin, près de Rüdlingen (devis : 95.000 francs; maximum : 38.000 francs).
- 

Un subside de 400 francs est alloué à la fête fédérale de lutte et de jeux alpestres, qui aura lieu à Berne en 1914.

---

Le Conseil fédéral autorise son département militaire à octroyer aux sociétés de cavalerie ci-après énumérées, des subventions jusqu'à concurrence des sommes suivantes, savoir :

Société de cavalerie de la Suisse orientale . . . . .	fr. 1050
Société de cavalerie de la Suisse centrale . . . . .	» 1050
Société de cavalerie de la Suisse occidentale . . . . .	» 500
Société hippique suisse . . . . .	» 1000
Société hippique du Léman . . . . .	» 300

A reporter fr. 3900

	Report	fr. 3900
Club hippique de Lucerne . . . . .	»	300
Club hippique de St-Gall . . . . .	»	300
Société hippique de Delémont . . . . .	»	100
Société de cavalerie neuchâteloise . . . . .	»	100
Société hippique de Porrentruy . . . . .	»	100
Société hippique de Saignelégier . . . . .	»	100
Société pour l'amélioration de la race chevaline, à Fribourg . . . . .	»	500
• Courses de chevaux au Sand (société de cavalerie de la Suisse centrale) . . . . .	»	300
Courses de l'école de sous-officiers de cavalerie de 1913 . . . . .	»	200
Société de cavalerie de Zurich . . . . .	»	100
<b>Total</b>		<b>fr. 6000</b>

Le service de la cavalerie est autorisé toutefois à modifier suivant les circonstances les chiffres des subventions dans les limites du montant total.

Sont promus capitaines les premiers-lieutenants :

Gnehm, Hans, de Stein-sur-le-Rhin, à Bâle;  
Sontheim, Emile, de Willidorf, à Zurich.

Des subsides sont alloués aux cantons qui ont subventionné en 1913 la lutte contre le phylloxéra. Ces subsides sont calculés jusqu'à concurrence de la moitié des dépenses pour investigations dans le voisinage immédiat des vignes infectées, pour travaux et moyens de destruction et pour indemnités payées en vue de la destruction des récoltes sur pied. Ils s'élevèrent aux sommes suivantes :

Zurich . . . . .	fr. 25.200, 54
Berne . . . . .	» 3.084, 96
Fribourg . . . . .	» 1.221, 46
Bâle-campagne . . . . .	» 484, 75
Argovie . . . . .	» 4.966, 35
Thurgovie . . . . .	» 3.348, 17
Vaud . . . . .	» 60.611, 40
Valais . . . . .	» 482, 60
Neuchâtel . . . . .	» 16.025, 22
<b>Total</b>	<b>fr. 109.425, 45</b>

(Du 22 mai 1914.)

L'exequatur est accordé à M. Albert *de Mestral*, vice-consul du Portugal en résidence à Lausanne.

---

Il est alloué au canton des *Grisons* une subvention de 20 % des frais d'un chemin forestier en God sot, appartenant à la commune de Savognins (devis : 17.000 francs ; maximum : 3400 francs).

---

Le capitaine d'état-major général Henri *Comtesse*, de la Sagne (Neuchâtel), à Coire, est relevé de son commandement intérimaire de la compagnie III/2 de mitrailleurs d'infanterie et mis de nouveau à la disposition de l'état-major général.

---

Le capitaine Edouard *Tissot*, de la Chaux-de-Fonds (Neuchâtel), à Coire, actuellement chef de la compagnie II/2 de mitrailleurs d'infanterie, est nommé chef de la compagnie III/2 de mitrailleurs d'infanterie.

---

Le premier-lieutenant Adolphe *Kaufmann*, d'Olten (Soleure), à Genève, actuellement attaché à la compagnie de fusiliers I/50, est promu capitaine et nommé chef de la compagnie II/2 de mitrailleurs d'infanterie.

---

Le chiffre de l'indemnité revenant aux cantons pour 1913 en vertu de l'article 28 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse est fixé à fr. 2.415.027,55.

---

# NOMINATIONS

---

(Du 19 mai 1914.)

*Département des postes et des chemins de fer.*

*Division des chemins de fer.*

*Secrétariat.*

Commis de seconde classe: M. Hans *Mader*, d'Albligen (Berne).

*Service administratif.*

*Tarifs et transports.*

Fonctionnaire de seconde classe: M. Rodolphe *Arzethauser*, de Bilten (Glaris), actuellement commis de seconde classe à ce service.

*Administration des télégraphes.*

*Directions d'arrondissement.*

Directeur du II<sup>e</sup> arrondissement, à Berne: M. Jean *Baumann*, d'Herbligen (Berne), actuellement directeur-adjoint de l'arrondissement, à Berne.

---

(Du 22 mai 1914.)

*Département des finances et des douanes.*

*Administration des douanes.*

*Direction générale.*

*Troisième section* (statistique du commerce).

Commis de seconde classe: M. Julien *Burnens*, d'Oulens près Echallens (Vaud), actuellement commis provisoire;

» Alfred *Hegnauer*, de Seengen (Argovie), actuellement aide de seconde classe à la douane de Bâle.

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.1914
Date	
Data	
Seite	376-380
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 306

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.